

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIÈS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 22 mai 2023

CANTON  
Albi-Sud

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai

*Nombre de conseillers*

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIÈS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 16 mai 2023**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Présents 9

Votants 9

**Etaient présents :** Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et Bernard TOMINET.

Excusés : David FERRÉ, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES ENFANTASTIQUES DE SALIÈS  
(2023-2024)**

**Monsieur le Maire expose :**

La convention pluri annuelle de partenariat entre la commune de Saliès et Les Enfantastiques de Saliès a été renouvelée pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Au vu de cette convention, les versements se font en trois fois comme suit :

- un premier versement à hauteur de 34% en septembre,
- un deuxième versement à hauteur de 33% en janvier et
- un dernier versement à hauteur de 33% en mars.

**Le Conseil Municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération datée du 14 septembre 2020 attribuant au Maire les délégations autorisées par la Loi et prévues dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ouï et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'octroyer à l'association « Les Enfantastiques », au titre de l'exercice 2023-2024, les subventions suivantes :

- 34% de la subvention prévisionnelle en septembre 2023 : 14 280 € ;
- 33% de la subvention prévisionnelle en janvier 2024 : 13 860 € ;
- 33% de la subvention prévisionnelle en mars 2024 : 13 860 € ;

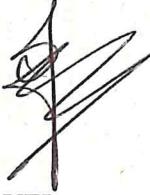
**TOTAL :** 42 000 €

**CONFIE** à Monsieur le Maire le soin d'inscrire cette subvention au Budget Primitif Communal, à l'article 6574.

**Certifié conforme au Registre.**

**Ainsi fait et délibéré à Saliès,  
le 22 mai 2023**

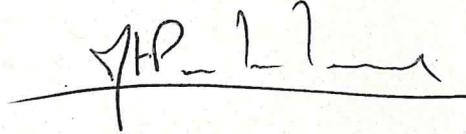
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

**Transmise en Préfecture et mise en ligne le 26 MAI 2023**